Plan académique de prévention 2018 2022 pour agir sur le harcèlement et les cyber-violences

prévention des violences et du harcèlement entre élèves

stratégie d'équipe

- Renforcer les connaissances des formateurs académiques climat scolaire.
- Contribuer aux formations au sein du groupe académique climat scolaire.
- Etre ressource pour les CDESC dans leur pilotage départemental.
- Animer le réseau des référents départementaux "harcèlement" et assurer leur encadrement.

coéducation

- Renforcer la communication en direction des familles.
- Assurer l'écoute sur la ligne académique.
- Communiquer sur la politique académique de lutte contre le harcèlement.
- Valoriser les actions de coéducation mises en œuvre.

des élèves acteurs de la prévention

- Soutenir les actions et les dispositifs qui permettent aux élèves de s'investir dans la lutte contre le harcèlement.
- Recenser en vue de leur mutualisation les dispositifs de prévention déployés dans les établissements.
- Promouvoir les actions nationales et valoriser les productions académiques du prix "Non au harcèlement".
  Informer sur les dispositifs mobilisables par et pour les élève

qualité de vie a l'école

- Favoriser le développement d'équipes ressources dans chaque école et chaque établissement.
- Impulser la conception dans chaque école et établissement d'un plan de prévention des violences et du harcèlement.
- Contribuer à la formation des équipes.

justice scolaire

- Rendre accessibles les textes nationaux.
- Publier des analyses scientifiques nationales et des expériences de terrain.
- Contribuer à la mise en œuvre des réflexions collectives sur la justice scolaire.

partenariat

- Promouvoir auprès des écoles et des établissements les ressources académiques et nationales.
- Valoriser les actions menées dans les écoles et les établissements.
- Recenser les ressources locales, départementales, développer des partenariats (associations, services).